11621/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 octobre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 octobre 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Nomination de Mme Kristina LOVÉN SELDÉN, membre pour la Suède, en remplacement de M. Mats ESSEMYR, démissionnaire

E 15204

Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 octobre 2020
(OR. en)

11621/20

SOC 603
EMPL 435

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1re partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Nomination de Mme Kristina LOVÉN SELDÉN, membre pour la Suède, en remplacement de M. Mats ESSEMYR, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Mats ESSEMYR, membre du conseil d'administration de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des organisations syndicales (pour la Suède).

2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil, les membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation syndicale CES a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023:

M^me^ Kristina LOVÉN SELDÉN
Research Officer
Swedish Confederation of Professional Employees (TCO)
Linnégatan 14,
SE - Stockholm, 114 94
Tel: + 46 70 406 56 66
e-mail : Kristina.LovenSelden@tco.se

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:

a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et

b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

ANNEXE

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre du

conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)[1], et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

(1) Par ses décisions du 9 avril 2019[2], le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1er avril 2019 au 31 mars 2023.

(2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des organisations syndicales, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Mats ESSEMYR.

(3) L'organisation syndicale CES a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

[1] JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.
[2] JO C 135 du 11.4.2019, p. 1.

Article premier

M[me] Kristina LOVÉN SELDÉN est nommée membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Mats ESSEMYR, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à …, le …

Par le Conseil
Le président